FE
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006- 715 DU 29 DECEMBRE 2006

portant nomination de Monsieur Justin SAGUI en qualité de Conseiller Technique aux Affaires Douanières du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Justin SAGUI est nommé Conseiller Technique aux Affaires Douanières du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3-UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-